

HOSPITALISATION					
	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20€	0€	20€	0€	Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355€	247,70€	107,30€	0€	Prix moyen national de l'acte. Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431€	247,70€	105,51€	77,79€	Prix moyen national de l'acte. Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale des ligaments croisés du genou	577,90€	420,54€	157,36€	0€	Tarifs observés par MGEN
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale des ligaments croisés du genou	505,21€	364,62€	140,59€	0€	Tarifs observés par MGEN
Chambre particulière pour une nuitée dans le cadre d'une hospitalisation pour intervention chirurgicale	50€	0€	35€	15€	Tarifs observés par MGEN (Prise en charge au sein d'un établissement conventionné avec MGEN)

OPTIQUE					
	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
<b>100% SANTÉ</b>					
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement « 100% Santé »)	125€	22,50€	102,50€	0€	Prix limite de vente
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345€	0,09€	209,91€	135€	Prix moyen national de l'acte
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres multifocaux	545€	0,09€	309,91€	235€	Tarifs observés par MGEN (Prise en charge dans Kalixia Optique)
Équipement optique (monture classe B + verres classe A « 100% Santé ») de verres multifocaux	250€	18,03€	141,97€	90€	Tarifs observés par MGEN (Prise en charge dans Kalixia Optique)
Lentilles non remboursées par l'Assurance maladie obligatoire	75€	0€	75€	0€	Tarifs observés par MGEN

**DENTAIRE**

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Détartrage	28,92€	20,24€	8,68€	0€	Tarif conventionnel
<b>100% SANTÉ</b>					
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse « 100% Santé »)	500€	84€	416€	0€	Honoraire limite de facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	538,70€	84€	156€	298,70€	Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70€	75,25€	139,75€	323,70€	Prix moyen national de l'acte
Prothèse amovible métal 7 dents	1 000€	165,55€	307,45€	527€	Tarifs observés par MGEN
Traitement actif d'orthodontie pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire (1 <sup>er</sup> semestre)	700€	193,50€	387€	1 19,50€	Tarifs observés par MGEN
Implantologie non remboursée par l'Assurance maladie obligatoire	1 100€	0€	500€	600€	Tarifs observés par MGEN
Couronne sur implant	650€	75,25€	139,75€	435€	Tarifs observés par MGEN

**AIDES AUDITIVES**

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
<b>100% SANTÉ</b>					
Aide auditive de classe I par oreille	950€	240€	710€	0€	Prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476€	240€	560€	676€	Prix moyen national de l'acte
Boîte de 6 piles	2€	0,90€	1,10€	0€	Tarifs observés par MGEN

**SOINS COURANTS**

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	16,50 €	7,50 €	1 €	Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	20 €	9 €	1 €	Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44 €	20 €	23 €	1 €	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56 €	15,10 €	13,80 €	27,10 €	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	40 €	20 €	19 €	1 €	Tarifs observés par MGEN
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	50 €	15,10 €	13,80 €	21,10 €	Tarifs observés par MGEN
Consultation d'un médecin spécialiste en dermatologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	46 €	20 €	24 €	2 €	Tarifs observés par MGEN
Consultation d'un médecin spécialiste en dermatologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	53 €	15,10 €	13,80 €	24,10 €	Tarifs observés par MGEN

\* Le DPTAM (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée) rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés par l'Assurance Maladie Obligatoire : OPTAM et OPTAM-CO. L'OPTAM désigne l'option par laquelle les médecins s'engagent à respecter une pratique tarifaire maîtrisée. L'OPTAM-CO a le même objectif mais cette option est ouverte aux médecins spécialistes en chirurgie et obstétrique. Exemples donnés à titre d'information n'emportant pas de valeur contractuelle.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3, square Max Hymans 75748 PARIS CEDEX 15.  
 RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE, Union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 444 296 682 – Siège social : 46, rue du Moulin – BP 62127 – 44121 VERTOU CEDEX  
 Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent aux Statuts et Règlements mutualistes MGEN.